



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



TERMES DE RÉFÉRENCE

Recrutement d'un consultant-formateur pour la mise en œuvre d'une formation en :

Transformation Digitale de la Fonction Finance avec un Focus sur les Outils et Pratiques Adaptés aux IMF

&

Finance Digitale et Inclusion Financière — Conception de Produits Financiers Numériques à Destination des Populations Exclues

Au profit du personnel de l'ANSSFD

Dans le cadre du Projet « Promotion des Structures Coopératives dans certains Pays d'Afrique »

ANSSFD – DGRV

Juin 2026

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'Agence Nationale de Supervision des Systèmes Financiers Décentralisés (ANSSFD) est l'autorité de supervision et de contrôle du secteur de la microfinance au Bénin, sous tutelle du Ministère de l'Économie et des Finances. Dans l'exercice de ses missions de régulation, de surveillance et d'assainissement du secteur, l'ANSSFD est appelée à accompagner les institutions de microfinance (IMF) dans leur transformation et leur mise en conformité avec les exigences réglementaires en constante évolution.

La loi n°2025-14 du 14 juillet 2025 portant réglementation de la microfinance en République du Bénin introduit d'importantes innovations touchant notamment la digitalisation des opérations, l'utilisation des systèmes d'information de gestion (SIG), la protection des clients et les nouveaux produits financiers numériques. Ces évolutions imposent aux superviseurs et au personnel de l'ANSSFD de renforcer leurs connaissances et compétences en matière de transformation digitale et de finance digitale appliquée au secteur de la microfinance.

Par ailleurs, dans le cadre du projet « Promotion des Structures Coopératives dans certains Pays d'Afrique » mis en œuvre au Bénin par la DGRV – Deutscher Genossenschafts- und Raiffeisenverband e. V. (Confédération Allemande des Coopératives et des Raiffeisen) en collaboration avec l'ANSSFD, un programme de renforcement des capacités du personnel de l'ANSSFD a été prévu, dont une composante formation sur la finance digitale.

C'est dans ce cadre que l'ANSSFD, avec l'appui de la DGRV, lance un appel à candidatures pour le recrutement d'un consultant-formateur qualifié pour la mise en œuvre d'une formation de six (06) jours articulée autour de deux thématiques complémentaires :

- Thème 1 (3 jours) : Transformation digitale de la fonction finance avec un focus sur les outils et pratiques adaptés aux IMF ;
- Thème 2 (3 jours) : Finance digitale et inclusion financière, notamment la conception de produits financiers numériques à destination des populations exclues.

2. OBJECTIFS DE LA FORMATION

2.1. Objectif général

La formation vise à renforcer les connaissances et les compétences pratiques du personnel de l'ANSSFD en matière de transformation digitale de la finance et de finance digitale inclusive, afin de mieux outiller les superviseurs dans l'exercice de leurs missions de surveillance et d'accompagnement des IMF dans leur transition numérique.

2.2. Objectifs spécifiques

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

Pour le Thème 1 – Transformation digitale de la fonction finance :

- Comprendre les enjeux, les tendances mondiales et africaines de la transformation digitale dans le secteur financier et notamment dans les IMF ;
- Identifier les principaux outils numériques applicables à la gestion financière, comptable et opérationnelle des IMF (SIG, mobile banking, digitalisation des processus) ;
- Appréhender les risques liés à la digitalisation et les mécanismes de contrôle et de supervision adaptés ;
- Évaluer le niveau de maturité digitale des IMF et formuler des recommandations de supervision pertinentes ;
- Maîtriser les bonnes pratiques en matière de transformation digitale des fonctions finance dans les institutions de microfinance.

Pour le Thème 2 – Finance digitale et inclusion financière :

- Comprendre les fondements de la finance digitale et son rôle dans l'inclusion financière des populations non ou sous-bancarisées ;
- Analyser les différents modèles de produits financiers numériques (mobile money, fintech, paiements numériques, crédit digital) adaptés aux populations exclues ;
- Identifier les opportunités et défis liés à la conception et à la supervision des produits financiers numériques destinés aux populations à faibles revenus ;
- Appliquer les cadres réglementaires et les standards de protection des consommateurs en matière de finance digitale ;
- Formuler des recommandations pour le développement de l'écosystème de finance digitale inclusive au Bénin.

3. RÉSULTATS ATTENDUS

À l'issue de la mission de formation, les résultats suivants sont attendus :

- Le personnel de l'ANSSFD dispose de connaissances actualisées et approfondies sur la transformation digitale appliquée aux IMF et sur la finance digitale inclusive ;
- Les participants sont capables d'intégrer les dimensions numériques dans leurs activités quotidiennes de supervision des IMF ;
- Un programme de formation détaillé (syllabus) pour chacun des deux thèmes est élaboré et documenté ;
- Des supports pédagogiques complets (présentations, études de cas, exercices) sont produits et remis aux participants et à l'ANSSFD ;
- Un rapport de formation est produit, rendant compte du déroulement de la session, des acquis des participants et des recommandations du formateur ;
- Une évaluation des acquis des participants (pré et post-formation) est réalisée et documentée.

4. MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

4.1. Participants

La formation est destinée au personnel de l'ANSSFD, principalement les chefs de mission chargés de la supervision et du contrôle des IMF. Le groupe sera composé des cadres avertis pour garantir une dynamique interactive et une qualité pédagogique optimale.

4.2. Lieu de la formation

- Une salle de formation équipée (vidéoprojecteur, connexion internet fiable, climatisation, tableau) ;
- Restauration (déjeuners et pauses café/thé) durant toute la durée de la formation.

5. LIVRABLES ATTENDUS

Le consultant-formateur devra produire les livrables suivants :

N°	Livrable	Description
L1	Rapport de démarrage / Programme détaillé	Programme pédagogique journalier détaillé pour les 6 jours, avec objectifs, contenu, méthodes et timing ; à soumettre 5 jours avant la formation.
L2	Supports de formation – Thème 1	Présentation(s) PowerPoint, notes pédagogiques, études de cas, exercices pratiques pour les 3 jours du Thème 1.
L3	Supports de formation – Thème 2	Présentation(s) PowerPoint, notes pédagogiques, études de cas, exercices pratiques pour les 3 jours du Thème 2.
L4	Outils d'évaluation des participants	Questionnaires de pré-test et post-test pour chaque thème, et grille d'évaluation de satisfaction de la formation.
L5	Rapport de formation	Rapport détaillé du déroulement de la formation, des acquis des participants (résultats pré/post-tests) et recommandations ; à soumettre dans les 10 jours ouvrables après la fin de la formation.

L'ensemble des supports de formation (L2 et L3) devra être remis en version électronique (format PDF et formats sources modifiables) à l'ANSSFD au plus tard le premier jour de la formation.

6. DURÉE ET CALENDRIER INDICATIF

La mission se déroule sur une durée maximale de trente (30) jours calendaires à compter de la date de notification du contrat, répartis comme suit :

Phase	Activité	Durée indicative
Phase de préparation	Cadrage avec l'ANSSFD, finalisation du programme, préparation des supports pédagogiques	Jours 1 à 12
Phase de formation	Mise en œuvre de la formation (6 jours continus)	Jours 13 à 20

Phase de restitution	Rédaction et soumission du rapport de formation	Jours 21 à 30 (10 jours après la formation)
----------------------	---	---

Les dates précises de la formation seront fixées d'un commun accord entre le consultant retenu et l'ANSSFD, lors de la réunion de cadrage.

7. PROFIL DU CONSULTANT-FORMATEUR

Le consultant-formateur devra présenter les qualifications et expériences minimales suivantes :

7.1. Formation académique

- Diplôme de niveau Bac+5 minimum (Master, DEA, DESS, MBA ou équivalent) en finance, économie, informatique de gestion, systèmes d'information, fintech, microfinance, ou domaine connexe ;
- Des certifications professionnelles reconnues dans les domaines de la finance digitale, de la transformation numérique ou de la microfinance constituent un atout.

7.2. Expérience professionnelle

- Au moins huit (08) ans d'expérience professionnelle pertinente dans les domaines de la finance digitale, de la transformation numérique du secteur financier, de la microfinance, ou de la supervision financière ;
- Expérience avérée d'au moins cinq (05) ans dans la conception et/ou la facilitation de formations professionnelles pour adultes (andragogie) dans des domaines similaires ;
- Expérience démontrée dans la conception ou le déploiement de solutions digitales au sein des institutions de banque ou microfinance ou de services financiers mobiles ;
- Expérience dans des contextes d'Afrique subsaharienne ou de l'UEMOA fortement appréciée.

7.3. Compétences techniques

- Maîtrise approfondie des thématiques de la transformation digitale appliquée aux IMF (SIG, mobile banking, fintech, digitalisation des processus) ;
- Connaissance solide des enjeux de l'inclusion financière digitale et des produits financiers numériques innovants ;
- Connaissance du cadre réglementaire de la microfinance dans l'UEMOA et, de préférence, au Bénin ;
- Capacité à concevoir des supports pédagogiques de qualité (présentations, études de cas, outils d'évaluation) ;

7.4. Compétences transversales

- Excellentes capacités d'animation, de communication et de facilitation de groupes ;
- Capacité à rendre accessibles des concepts techniques à un public d'apprenants ;
- Maîtrise parfaite de la langue française, écrite et orale ;

- Rigueur, sens de l'organisation, respect des délais et orientation résultats.

8. CONTENU DE L'OFFRE À SOUMETTRE

Les candidats intéressés devront soumettre un dossier complet comprenant une offre technique et une offre financière séparées.

8.1. Offre technique

L'offre technique devra inclure :

- Une note de compréhension de la mission et des besoins de formation ;
- Une proposition pédagogique et méthodologique détaillée, présentant séparément, pour chacun des deux thèmes :
 - Le programme pédagogique journalier détaillé (objectifs, contenus, méthodes, outils) ;
 - La méthodologie d'animation et d'évaluation des acquis ;
 - La proposition de lieu et les justifications logistiques ;
- Un plan de travail avec chronogramme d'exécution ;
- Un curriculum vitae détaillé et actualisé du consultant-formateur.

8.2. Offre financière

L'offre financière devra présenter un budget détaillé, en distinguant obligatoirement et séparément les coûts pour chacun des deux thèmes.

10. MODALITÉS ET DÉLAI DE SOUMISSION

Les candidats intéressés sont invités à soumettre leur dossier complet (offre technique + offre financière, en fichiers séparés) par voie électronique aux adresses ci-dessous, au plus tard le :

Mardi 30 juin 2026 à 17h00 (heure de Cotonou)

Les dossiers sont à envoyer aux adresses électroniques suivantes :

- lhounsa@dgrv.coop
- lgodjo@dgrv.coop

En mettant en copie : rkoudjou@anssfd.bj

Objet du message : « Candidature – TDR Formation FinDig ANSSFD-DGRV 2026 »

Les dossiers incomplets ou parvenus après la date limite ne seront pas examinés. Les candidats présélectionnés pourront être invités à un entretien ou à une présentation orale de leur méthodologie.

11. DISPOSITIONS CONTRACTUELLES

Le consultant retenu sera lié à la DGRV par un contrat de prestation de services. Les modalités de paiement seront précisées dans le contrat.

La propriété intellectuelle des supports et livrables produits dans le cadre de cette mission est transférée à l'ANSSFD et à la DGRV à la réception et approbation des livrables finaux.